

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 mai à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 02 mai, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

Absents excusés :

Madame NIANG Kiné ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Madame NIANG Kiné donne procuration à Monsieur GIRAULT Dominique.
Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.
Monsieur DEPARETERE Marcel donne procuration à Monsieur LHOSTE Laurent.
Monsieur GAUDICHON Eric donne procuration à Monsieur BANSE Hervé.
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.
Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Madame VICHERAT Valérie.
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice.

Madame LAURENT Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-053 : AVENANT N°1 – CONTRAT D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE DU GROUPE SCOLAIRE - REVALORISATION DES HONORAIRES DE CRESCENDO.

Considérant que le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage signé le 27 juin 2022 avec le bureau d'études CRESCENDO prévoyait une rémunération des prestations pour montant global de 102.050 € HT et pour une durée de travaux de 12 mois ;

Considérant que l'avenant n°1 des honoraires de CRESCENDO a pour objet de tenir compte de l'augmentation du délai des travaux après modification du projet ;

Considérant que l'intervention du bureau d'études a augmenté et sera finalement d'une durée de 21 mois ;

Considérant que ces 9 mois supplémentaires n'ont pas été pris en compte dans le chiffrage de la mission et doivent être régularisés pour tenir compte du temps passé complémentaire ;

Considérant que les honoraires du marché initial pour la partie « suivi des travaux » sont de 48.100 € HT pour 12 mois de travaux soit 4 008 € HT par mois ;

Considérant que les honoraires pour les 9 mois supplémentaires sont donc de 4.008 € HT x 9 mois ;

Considérant que le montant de la demande d'avenant est donc de 36.072 € HT.

Considérant que le montant du marché après prise en compte de l'avenant est donc de 138.122 € HT soit 165.746,40 € TTC.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 20 voix POUR et 9 voix CONTRE (Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie, Monsieur ADOUL Jean-Pierre).

VALIDE l'avenant n°1 de l'AMO ainsi détaillé ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cet avenant.

Le 12 mai 2025

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET